

**TRAVAUX REMPLACEMENT D'UNE VRV ET DE LA
CHAUDIÈRE PRINCIPALE DE LA BERGERIE NATIONALE
DE RAMBOUILLET**

RÈGLEMENT DE CONSULTATION



Date limite de réception des offres : mardi 20 mai 2025 à 12h30

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Cette consultation concerne les travaux de remplacement d'une pompe VRV et de la chaufferie principale de la Bergerie nationale

Lieu d'exécution :

CEZ-Bergerie nationale
Parc du château
78120 Rambouillet

La présente consultation est une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7

Le présent marché est soumis :

- Au code de la commande publique
- Au CCAG Travaux

ARTICLE 2 - CONSTITUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Règlement de Consultation
- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- BPU

La procédure est entièrement dématérialisée conformément à l'article R2132-7 du Code de la Commande publique.

Seule la plateforme PLACE est utilisée par le pouvoir adjudicateur. Les soumissionnaires doivent utiliser PLACE pour être informées des modifications et échanges pendant la procédure.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Type de consultation : Appel d'offres ouvert selon les articles R.2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique.

3.2. Décomposition en lots :

- LOT 2 : POMPE A CHALEUR VRV
- LOT 3 CHAUDIÈRES PRINCIPALES

3.3. Type de marché :

3.4. Début du marché : Le marché commence au début du mois de juillet 2025, pour une durée de 4 mois.

3.5. Variantes : Sans objet.

3.6. Modifications de détails : Le Maître d'Ouvrage peut apporter des modifications jusqu'à 6 jours avant la date limite de remise des offres.

3.7. Délai de validité des offres : 120 jours à partir de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1. Constitution du dossier de candidature : Justificatifs obligatoires :

- DUME en français
- Attestation amiante SS4
- Qualification RGE
- Attestation de visite du site remise par le pouvoir adjudicateur.

4.2. Constitution du dossier de l'offre : Pour chaque lot, fournir :

- Bordereau de Prix unitaires
- Mémoire technique

ARTICLE 5 - SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Critères de sélection des candidatures : Compétences, moyens, capacités économique, financière et technique.

Critères d'attribution des offres pour les deux lots :

1. Prix (60 %)
2. Valeur technique (40 %)

Détail des notations :

- **Critère prix :**

Les 60 points sont traités selon le tableau suivant :

	Répond à toutes les attentes et propose des éléments supplémentaires	Répond à toutes les attentes	Répond a une grande partie des attentes	Répond mais ne donne pas toutes les informations attendus	Pas de réponses
Sous critère n°1:	10	7	5	2	0
Sous critère n°2:	10	7	5	2	0
Sous critère n°3:	10	7	5	2	0
n°4: Mesures environnement	10	7	5	2	0

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Transmission par voie électronique uniquement sur <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> avant le mardi 20 mai 2025 à 12h30.

ARTICLE 7 - CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement ou candidat individuel et membre d'un groupement pour un même lot. Le groupement attributaire doit revêtir la forme solidaire.

ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La communication avec le pouvoir adjudicateur est réalisée par l'intermédiaire de place.

ARTICLE 9 – Visite de site obligatoire

Une visite de site est obligatoire pour pouvoir prétendre répondre à ce marché.

Les visites ont lieu du 28 avril au 23 mai 2025 sur rendez-vous uniquement. Les demandes de rendez-vous doivent être demandées par l'intermédiaire de la messagerie de la plateforme PLACE.